



Les Templiers de retour en terre lilloise

« Nous installerons une maison des Templiers fin 2018 (le lieu reste à définir), puis une commanderie (Robert de Flandre) en 2019 ». PHOTO ARCHIVES CHRISTOPHE LEFEVRE

Après Arras et Saint-Quentin, une nouvelle commanderie de l'ordre des Templiers verra bientôt le jour à Lille. Presque un retour aux sources...

PAR PATRICK SEGHI
lille@lavoixdunord.fr

LILLE. Sonnez (discrètement) trompettes... L'ordre des Templiers (ordre militaire et religieux créé en 1118) est de retour à Lille. « Nous installerons une maison des Templiers fin 2018 (le lieu reste à définir), puis une commanderie (Robert de Flandre) en 2019. Les demandes sont là... » Nicole D., « très noble commandeur » de la commanderie Les Chevaliers d'Artois de l'ordre suprême et militaire des chevaliers de Salomon (OSMCS), confirme son intérêt pour la capitale des Flandres. « Ce sera plus pratique. Pour l'instant, les Templiers ne sont basés qu'à Arras et à Saint-Quentin dans la région ». Ceci posé, l'Ordre affiche des ambitions moins terre à terre. « Nous nous intéressons essentiellement à l'histoire des Templiers et au symbolisme. Notre démarche relève de la quête spirituelle... » Très vite, la comparaison avec la franc-maçonnerie fait surface. « Elle s'intéresse plus aux mythes », précise Nicole D. Les analogies entre les deux « mouvements » sont pourtant légion. La première tient au recrutement. Ne devient pas Templier qui veut. « La règle est le narrainage » ou le fruit « d'une enquête » sur la base d'une demande spontanée qui, modernité oblige, peut se faire via un site internet. « Nos adhérents ont

des profils très éclectiques. Leur niveau social n'est pas un critère... », assure le commandeur. La deuxième ressemblance puise aux grades : « Novice, écuyer, chevalier, commandeur... » « Quelques hypothèses relierait les deux mouvements », glisse Nicole D. dont la vision confirme une petite singularité. « L'OSMCS est mixte... Des femmes y occupent des hautes fonctions ».

« LILLE A UNE LONGUE HISTOIRE AVEC L'ORDRE »

Sur la question des « valeurs chrétiennes et chevaleresques » revendiquées par l'Ordre (l'histoire des Templiers coïncide avec la première croisade en Terre-Sainte et sa création), de « l'apparat » avec cape blanche, épée et croix templière rouge, etc., le commandeur répond : « Tolérance, respect de l'autre... » « Nous revendiquons certaines valeurs chrétiennes, participons à des actions caritatives (ce qui est prévu pour la commanderie lilloise), mais ne parlons ni religion, ni politique entre nous », réfutant, au passage, toute connexion avec l'extrême-droite. Revenant à son projet d'implantation, le commandeur précise que « Lille a une longue histoire avec l'Ordre. Que le restaurant Le Compostelle (rue Saint-Étienne) était une ancienne maison templière : qu'une ancienne commanderie était basée à Lomme au XII^e siècle... ». Presque un retour aux sources. ■
www.templiers-chevaliers.com.

228

UN PROCÈS EN HÉRÉSIE

Les Templiers sont connus pour avoir assuré la protection des pèlerins à destination de Jérusalem aux XII^e et XIII^e siècles. Pour avoir participé militairement aux Croisades et veillé sur le tombeau du Christ. Les dons dont ils ont été les bénéficiaires leur ont permis d'organiser un maillage dans toute l'Europe chrétienne sur la base de commanderies. Dépositaires d'un trésor qui a fondé leur légende, les Templiers ont eu à mener « des transactions sans but lucratif », avec certains rois. L'ordre, pris en étau entre la papauté et la royauté, a été dissous en mars 1312 à la suite d'un procès en hérésie. « Aujourd'hui les relations avec l'église dépendent surtout du bon vouloir des évêques », précise Nicole D.

« Nos adhérents ont des profils très éclectiques. Leur niveau social n'est pas un critère... »

Déclarée en préfecture

Si la future « maison lilloise » tient ses promesses, elle deviendra une commanderie déclarée en préfecture. Les Templiers s'y réuniront une fois par mois en « chapitre ». « Chevaliers, écuyers et novices exposeront leur travail à l'assemblée. Nous recherchons l'émulation... », signale Nicole D., la commandeur. Les commanderies sont, elles, placées sous la juridiction d'un baillage régional. L'ordre est diri-

gé par un conseil international avec le grand prieur de l'Ordre. Chaque commanderie est dirigée par un très noble commandeur. « élu à l'unanimité », un collège d'officiers et reçoit des novices, des écuyers et des chevaliers. « Certains chapitres peuvent être ouverts au public ». Les armements et adoubs de chevaliers sont pratiqués selon les anciens usages et rituels templiers. ■

Extrait du journal La Voix du Nord - Mercredi 06 Juin Page 19/11

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)